

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AIN

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 18
- Votants : 18
- Absents : 01
- Exclus : 00

Objet : Désignation du
représentant au sein
de l'Agence Locale de
l'Energie et du Climat
de l'Ain, SPL ALEC AIN

N° : 2026-27

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

Séance du vingt avril deux mil vingt-six

Date de convocation : 13 avril 2026

Date d'affichage : 13 avril 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt avril à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Mathieu ARIAS, Eric CHANAVAT, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Moïse DA SILVA, Marjorie DE BARROS, André FAVRE, Mickaël GUERIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Jacques MARCY, Patrick MOUSSERIN, Barbara PERNIN, Camille PESTEL, Séverine PIOT, Laëtitia SAPET, Raphaëlle TEULET

Etaient excusés et ont donné pouvoir : Néant

Absent excusé : Néant

Absent : Séverine CHAUSSENDE

Secrétaire de séance : Mathieu ARIAS

Monsieur le Maire rappelle que :

- Suite au renouvellement général des conseils municipaux, il appartient au conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants au sein des organismes extérieurs ;
- La collectivité est actionnaire de la Société Publique Locale SPL ALEC AIN ;
- Conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment celles relatives aux SPL (articles L.1531-1, L.1521-1 et L.2121-29 pour les communes), les collectivités actionnaires doivent désigner leurs représentants au sein des organes délibérants Assemblée Générale et Assemblée Spéciale.
- Il convient donc de procéder à la désignation des représentants de la collectivité au sein de ladite société.

Conformément aux dispositions applicables, il est procédé au vote dans les conditions prévues par l'article L.2121-21 du Code précité.

Le Conseil municipal ,
Après en avoir délibéré,

1 – Désignation du représentant à l'Assemblée Générale

Est désigné.e comme représentant.e permanent.e à l'Assemblée Générale des actionnaires de la SPL ALEC AIN

- JANODY Marc

004-210100541-20260420-delib202627-DE
Date de la transmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

2 – Désignation du représentant délégué à l'Assemblée spéciale

Est désigné comme représentant permanent aux fins de représenter le conseil municipal, au sein de l'Assemblée Spéciale des actionnaires non représentés directement au Conseil d'Administration de la SPL ALEC de l'Ain :

- JANODY Marc

L'Assemblée Spéciale aura à élire son Président ou sa Présidente.

L'assemblée Spéciale aura à élire son représentant ou sa représentante qui siègera au Conseil d'Administration pour représenter les collectivités actionnaires ayant une participation au capital ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe au sein du Conseil d'Administration. En tant qu'élu mandataire, il sera déclaré au KBis de la société.

3 – Autorisation des fonctions

Autorise Monsieur Marc JANODY le représentant à l'Assemblée Spéciale, désigné ci-dessus à accepter les fonctions qui pourraient lui être proposées dans le cadre de son mandat, et notamment les fonctions de Président de l'Assemblée Spéciale et/ou de représentant de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration.

4 – Durée du mandat

Le mandat du représentants de la collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales prend fin avec celui de l'Assemblée qui l'a désigné.

5 – Transmission

La présente délibération sera :

- Transmise à Monsieur le Préfet au titre du contrôle de légalité ;
- Notifiée au secrétariat juridique de la SPL ALEC AIN.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Bernard PERRET



Accusé de réception en préfecture
001-210100641-20260420-delib202627-DE
Date de télétransmission : 23/04/2026
Date de réception préfecture : 23/04/2026

et publication sur le site internet de la commune le 24/04/2026